

La boîte à outils de Transitions Pro Occitanie

AVANT LA FORMATION

Modèle accessible :

1	Le Programme de formation / Le devis Lorsque vous faites une proposition de formation, vous devez systématiquement accompagner votre devis du programme de la formation.	https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement => <i>Organisme de formation / documents pour le dossier</i>
2	Le Positionnement Pédagogique : acte majeur de l'individualisation Afin de déterminer le juste parcours du candidat, l'organisme doit réaliser une évaluation pré-formatrice qui permettra de définir les acquis, affiner les contenus et les durées, le cas échéant ajuster les modalités.	https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement => <i>Organisme de formation / documents pour le dossier</i>
3	Convention de Formation Professionnelle Pour encadrer l'organisation et le financement de l'action avec un prestataire de formation, une convention de formation doit être mise en place.	https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Documents-types-pour-les-organismes-de-formation
4	Contrat de Prestation de Service ou de sous-traitance Si vous sous-traitez l'animation de la formation, vous devez mettre en place un contrat entre votre organisme et le formateur. Au modèle proposé, il convient de rajouter les obligations Qualité à décliner en fonction de la sous-traitance.	https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/15398/108008/file/CONTRAT_DE_SOUS-TRAITANCE.doc
5	Contrat de Formation Professionnelle Le contrat sera à éditer si vous formez un particulier qui engage ou est susceptible d'engager des fonds personnels pour régler la formation. Vous devrez retrouver les mentions présentes dans la convention + des spécifiques protégeant le salarié	https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement-2/ => <i>Organisme de formation / documents pour le dossier</i>
6	Règlement Intérieur Le RI doit informer les stagiaires . C'est un document obligatoire devant être créé, au plus tard, dans les 3 mois suivant le début de votre activité	https://occitanie.dreets.gouv.fr/Le-reglement-interieur-applicable-aux-stagiaires-17893
7	La convocation de Formation Elle doit être envoyée quelques jours avant la formation et comprendre toutes les informations permettant de se rendre en cohérence sur les lieux	<i>Sans objet</i>

PENDANT / APRÈS LA FORMATION

Modèle accessible :

8	Convention de stage Elle précise les conditions de mise en œuvre et les mentions obligatoires.	https://travail-emploi.gouv.fr
9	La Feuille d'Emargement La feuille d'émargement constitue un document important dans la justification de la réalisation de l'action de formation. Elle doit être signée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.	https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Documents-types-pour-les-organismes-de-formation
10	Certificat de réalisation Pour harmoniser les pratiques, le ministère du Travail a mis en place un document de référence simple et basé sur un principe de confiance. Dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.	https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement => <i>Organisme de formation / documents de remboursement</i>
11	Evaluation des Acquis de la formation Afin de rendre compte de l'assiduité des stagiaires, le formateur est tenu d'évaluer les acquis. L'évaluation peut se faire via différentes manières : QCM...	<i>Document à adapter à la formation concernée</i>
12	Modèle évaluation de la satisfaction <ul style="list-style-type: none">- En cours de formation- À chaud- À froid	https://www.transitionspro-occitanie.fr/espace-telechargement => <i>Organisme de formation / documents pour l'évaluation qualité</i>
13	Attestation de Fin de Formation L'attestation de formation est délivrée au stagiaire à l'issue de la Formation. Elle lui permettra de justifier ses acquis. Elle est confidentielle, elle ne doit être donnée qu'au stagiaire.	<i>Document à adapter à la formation concernée</i>

Espace Qualité : <https://www.transitionspro-occitanie.fr>

[Pour contacter Transitions Pro Occitanie...]

www.transitionspro-occitanie.fr



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Occitanie



05 62 26 87 87

accueil-general@transitionspro-occitanie.fr

Site de Toulouse



4 rue Giotto
Parc Technologique du Canal - CS 72280,
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE

Site de Montpellier



Parc d'Activités La Peyrière
10 rue Robert Schuman
34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Horaires d'ouverture :

Les horaires et les modalités d'accueil sont actuellement soumis à changements, merci de bien vouloir consulter notre site Internet.